PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026 - 19 h 30

Président	Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.
Présents	Mesdames BEAUDET Thérèse, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille, Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.
Excusés	Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice), LEROY Stéphane (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), VERHILLE Thomas (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis).
Absentes	Mesdames BLOMME Virginie, DUVAL Aline.
Secrétaire de séance	Madame CASTELLE Brigitte.
Date de convocation	24 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

1) Recensement de la population 2027 : création de 2 emplois d'agent recenseur,
2) Désignation d'un référent «PICS » (Plan InterCommunal de Sauvegarde),
3) Groupement de commandes pour l'achat d'énergie du TE Flandre : signature de l'avenant n° 5 à la convention (nouvel accord-cadre au 1er janvier 2028),
4) Rapport annuel d'activité 2025 du TE FLANDRE,
5) Adoption du nouveau contrat de location et règlement de la salle des fêtes, et du tarif pour bris de vaisselle,
6) Questions diverses.

Ouverture de séance :
19 h 30 : le quorum étant atteint (10 présents), Monsieur le Maire ouvre la séance.
Le compte-rendu de la réunion du lundi 29 juin 2026 a été transmis à chaque élu.
Il n'y a pas d'observation particulière.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
Le registre des délibérations est signé.

1) Recensement de la population 2027 : création de 2 emplois d'agent recenseur :
L'enquête de recensement de la population aura lieu début 2027 ; du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.
Les communes ont la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement.
Pour faire face à ces besoins occasionnels, il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs.
Le Conseil Municipal décide donc la création de 2 emplois d'agent recenseur, non-titulaire, à temps non-complet, pour la période du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

2) Désignation d'un référent «PICS » (Plan InterCommunal de Sauvegarde) :
La Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) engage l'élaboration de son plan intercommunal de sauvegarde (PICS).
Ce document a pour objet d'organiser, à l'échelle des 40 communes, la mobilisation des moyens en cas d'évènement majeur : alerte de la population, mise à l'abri, ravitaillement, hébergement d'urgence, continuité des services...

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un référent communal «PICS» parmi ses membres. Il sera l'interlocuteur principal de la commune auprès de la CCHF pendant toute la durée des travaux d'élaboration du PICS.
Monsieur PIERMATTI Sébastien est alors désigné référent communal « PICS ».

3) Groupement de commandes pour l'achat d'énergie du TE Flandre : signature de l'avenant n° 5 à la convention (nouvel accord-cadre au 1er janvier 2028) :
La commune est membre du groupement de commandes du TE Flandre pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul.
Le marché actuel se terminant le 31 décembre 2027, le TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose, aux collectivités du territoire, un nouveau groupement de commandes, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2028.
Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente décision.

4) Approbation du rapport annuel d'activité 2025 du TE FLANDRE :
Le rapport d'activité 2025 du Territoire d'Énergie est présenté au Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal n'émet aucune observation. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

5) Adoption du nouveau contrat de location et règlement de la salle des fêtes, et du tarif pour bris de vaisselle :
Le contrat de location actuel, datant de 2015, a été mis à jour.
Le tarif pour bris de vaisselle, qui n'a pas été réactualisé depuis de nombreuses années, a été revalorisé.

6) Questions diverses :

- Date de la cérémonie des vœux 2027
 La cérémonie des vœux de la municipalité à la population aura lieu le samedi 09 janvier 2027, à 17 heures.

- Accord définitif pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux (électriques, éclairage public, télécom) rue Saint Gowaert
 La commune a sollicité le TE Flandre pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux de la rue Saint Gowaert.
 Le montant total prévisionnel des travaux est fixé à 342 500 € HT, dont 293 500,00 € à la charge de la commune.
 Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux, décide que la participation sera budgétée, décide de solliciter le TE Flandre pour un étalement de la participation de 293 500 € sur 3 exercices comptables, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du TE Flandre relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge.
 Les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Communauté de Communes.

- Désignation d'un référent communal dédié à la prévention et à la lutte contre le moustique tigre
 Introduit en métropole en 2004, le moustique tigre (Aedes albopictus) a progressivement étendu son aire d'implantation.
 Au 1er janvier 2026, sa présence est établie dans 83 départements, soit 86 % des départements métropolitains.
 Cette progression, favorisée notamment par les évolutions climatiques et environnementales, ainsi que par la globalisation des échanges, appelle une vigilance particulière.
 En effet, le moustique tigre peut, dans certaines conditions, être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le Zika. Sa présence constitue ainsi un enjeu de prévention et de surveillance sanitaire, mais également de mobilisation au plus près des territoires.
 La prévention de son implantation et de sa prolifération repose en grande partie sur des actions de prévention.
 Dans ce contexte, L'ARS (Agence Régionale de Santé) Hauts-de-France souhaite renforcer la coordination avec les communes et leur mobilisation en matière de prévention et de surveillance.

À ce titre, il est demandé de désigner, au sein de notre commune, un référent dédié à cette thématique, qui constituera le point de contact privilégié de l'ARS. Il pourra notamment relayer les informations et recommandations auprès des services municipaux et contribuer à la diffusion des messages de prévention auprès des habitants.
Madame Natacha LAMOTE est ainsi désignée référente communale dédiée à la prévention et à la lutte contre le moustique tigre,
Madame BOUREZ Claudie est désignée suppléante.

- Demande d'adhésion de la commune de Cappelle-en-Pévèle au Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre) avec transfert de la compétence AOD gaz
La commune de Cappelle-en-Pévèle a sollicité son adhésion au Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre) avec effet au 1er janvier 2027, incluant le transfert de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de gaz (AOD gaz).
Le Conseil Municipal, étant invité à se prononcer sur cette demande, décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cappelle-en-Pévèle au Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre), avec effet au 1er janvier 2027, incluant le transfert de la compétence AOD gaz. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

- Attribution d'un cadeau à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, ou du mariage d'un agent
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 731-1 à L. 731-5 relatifs à l'action sociale ;
Considérant qu'il appartient à la collectivité de définir les prestations d'action sociale facultatives destinées aux agents ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat d'un montant forfaitaire fixé à 50 euros à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, ou du mariage, pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité.

- Autorisation de solliciter le fonds de concours de la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour divers achats et travaux
Le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours ».
La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 41 211,91 € sur l'enveloppe 2019.
Le Conseil Municipal décide alors de solliciter le fonds de concours de la CCHF pour :
les travaux de rénovation de l'étage de la mairie (1 318,45 € X 50 % = 659,22 €),
l'achat de 2 aspirateurs poussière (374.41 € X 50 % =187,20 €),
l'achat de rafraichisseurs et brasseurs d'air, climatiseurs mobiles (4 300,98 € X 50 % = 2 150,49 €).

Séance levée à 21 h 10.

HOLQUE,
Le 09 octobre 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

